



2014 15

rapport annuel

 **opiq**
Ordre professionnel
des inhalothérapeutes
du Québec

| | |
|--|----|
| Lettres de présentation | 4 |
| Message du président | 5 |
| Rapport des activités | 8 |
| Conseil d'administration | 9 |
| Comité exécutif | 12 |
| Reconnaissance de l'équivalence aux fins de délivrance de permis | 13 |
| Délivrance des permis | 14 |
| Garantie contre l'assurance responsabilité professionnelle | 15 |
| Exercice de la profession d'inhalothérapeute en société | 15 |
| Bureau du syndic | 16 |
| Conseil de discipline | 18 |
| Comité de révision | 20 |
| Comité de la formation des inhalothérapeute | 20 |
| Rapports des coordonnatrices et de la chargée de projet | |
| Inspection professionnelle | 21 |
| Communications | 24 |
| Développement professionnel | 27 |
| Technologies de l'information | 31 |
| Chargée de projet | 32 |
| Renseignements généraux | 33 |
| Personnel du siège social et collaborateurs | 34 |
| Rapport de l'auditeur indépendant | 36 |

Août 2015

Monsieur Jean-Paul Dutrisac

Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec.

Ce rapport, préparé conformément aux dispositions du *Code des professions* du Québec, couvre la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Jocelyn Vachon, inh.

DESS en enseignement collégial
Président

Août 2015

Madame Stéphanie Vallée

Ministre de la Justice

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de ministre de la Justice, le rapport annuel de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice financier du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Jocelyn Vachon, inh.

DESS en enseignement collégial
Président

Août 2015

Monsieur Jacques Chagnon

Président de l'Assemblée nationale du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec pour l'année financière se terminant le 31 mars 2015.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Stéphanie Vallée

Ministre de la Justice



C'est avec fierté que je vous présente le rapport annuel 2014-2015. Vous y trouverez le bilan des activités de l'Ordre pour l'exercice financier allant du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015. Avant de vous entretenir des principaux dossiers qui ont retenu notre attention, j'aimerais souligner le travail exceptionnel accompli par toute l'équipe de la permanence. Je souligne leur dévouement et tous les efforts déployés afin que l'Ordre réalise son mandat premier de protection du public. J'adresse aussi mes remerciements aux administrateurs pour la confiance accordée et plus particulièrement à madame Josée Prud'Homme pour son soutien inconditionnel dans l'accomplissement de ma fonction à la présidence de l'OPIQ.

Un vent de changement a soufflé sur l'OPIQ durant cet exercice. Ainsi, le Conseil d'administration a vu trois (3) administratrices, mesdames Brigitte Fillion (Montréal), Mélyny Grondin (Québec-Chaudière-Appalaches-Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine) et Éline Paré (Estrie) quitter pour relever de nouveaux défis professionnels. Nous les remercions pour leur dévouement et leur implication au sein du C.A. et je leur souhaite bonne chance dans leurs nouvelles fonctions. Comme annoncée dans le rapport annuel précédent, madame Paré poursuit sa collaboration avec nous à titre de chargée de projet au sein de la permanence.

Je vous informe que l'OPIQ entreprendra au cours de la prochaine année un exercice de planification stratégique qui déterminera les orientations futures de l'Ordre. Ces dernières constitueront les assises de nos travaux à venir et dicteront les interventions à privilégier dans la réalisation de nos divers mandats au regard de la sécurité du public.

Outre le fait de me permettre de me familiariser avec le monde professionnel et le rôle de président, cette deuxième année de mandat a vu le cheminement normal de nos principaux dossiers, à savoir la réforme de la formation initiale des inhalothérapeutes, l'obtention de l'activité d'évaluation et la réinstauration d'un examen professionnel. La lecture de ce rapport vous permettra de prendre connaissance des diverses communications et actions qui les concernent.

Jocelyn Vachon, inh.
DESS en enseignement collégial
Président



Réforme de la formation initiale des inhalothérapeutes

Comme mentionné dans le rapport de l'exercice précédent, nous avons demandé un rendez-vous avec les deux nouveaux ministres, de la Santé et des Services sociaux et de l'Éducation, du Loisir et du Sport, afin de les sensibiliser aux enjeux de ce dossier. Dans l'attente d'une entrevue avec le ministre Gaétan Barrette, nous avons toutefois rencontré son attaché politique qui a démontré un intérêt à suivre l'avancement du dossier.

En novembre 2014, à la faveur d'une audience, Dr Yves Bolduc, alors ministre de l'Éducation, s'était montré disposé à l'ajout d'heures au programme de formation initiale. Seulement, la démission de ce dernier et l'arrivée de monsieur François Blais à la tête du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, entraîneront de nouveaux délais. Entre-temps, nous avons rencontré l'attachée politique du ministre Blais à qui nous avons résumé la situation et sollicité un entretien avec le ministre le plus tôt possible.

Par ailleurs, les présidents de quatre (4) ordres — l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ), l'Ordre professionnel des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale (OPTIMROEPMQ), l'Ordre professionnel des technologues médicaux du Québec (OPTMQ) et l'OPIQ — ont rencontré madame Stéphanie Vallée, ministre de la Justice, pour partager nos préoccupations respectives quant à la lenteur du processus de révision des programmes de formation.

Au cours du présent exercice, nous avons aussi rencontré différentes organisations, dont certaines universités. Les échanges, constructifs, nous ont permis de constater un grand intérêt à développer de la formation de niveau universitaire pour les inhalothérapeutes.

Le C.A. considère qu'au regard de la protection du public, il relève de sa responsabilité de s'assurer que la formation des inhalothérapeutes s'arrime non seulement aux besoins des patients, mais également aux attentes des membres de l'équipe interprofessionnelle. L'Ordre continuera

de déployer tous les efforts nécessaires afin que la formation initiale réponde à la pratique contemporaine de l'inhalothérapie.

L'activité d'évaluation

Ce dossier s'est complété par le dépôt à l'Office des professions du mémoire commandé, ainsi que l'envoi de la demande formelle de la part du Conseil d'administration pour l'obtention d'une activité d'évaluation et de la lettre de soutien de l'OIIQ. Toujours en attente d'une réponse, nous sommes confiants d'un dénouement au cours de la prochaine année, afin de lever toute l'ambiguïté causée par le libellé restrictif de « contribution à l'évaluation ».

L'examen professionnel

Dans le cadre de son mandat d'assurer la protection du public en garantissant la compétence de ses membres, l'OPIQ souhaite réinstaurer un examen professionnel complémentaire à l'épreuve synthèse provinciale de programme. Pour ce faire et pour répondre aux exigences de l'Office des professions du Québec, nous avons, dans un premier temps, déposé un mémoire exposant les



Dans le cadre de son mandat d'assurer la protection du public en garantissant la compétence de ses membres, l'OPIQ souhaite réinstaurer un examen professionnel complémentaire à l'épreuve synthèse provinciale de programme.



motifs au soutien de notre requête. Par la suite, le Conseil d'administration a aussi résolu de transmettre à l'Office la demande officielle de l'Ordre à cet effet ainsi que l'avis du comité de formation sur l'introduction d'un examen professionnel à titre de conditions et modalités supplémentaires pour l'obtention du permis. Nous sommes dans l'expectative d'une réponse.

Alliance nationale des organismes de réglementation en thérapie respiratoire (ANORTR)

Les membres de l'ANORTR se sont rencontrés à plusieurs reprises au cours de l'exercice 2014-2015. Ainsi, lors de leur assemblée générale en octobre dernier, ils ont réélu madame Josée Prud'Homme au poste de vice-présidente pour un deuxième mandat. Nous lui transmettons toutes nos félicitations.

En outre, les présidents des différents organismes de réglementation ont discuté du niveau de diplôme nécessaire à l'entrée dans la pratique. Un consensus favorisant le grade universitaire semblait

se dégager. Les échanges ont principalement porté sur l'importance d'arrimer le rehaussement souhaité de formation avec la prise d'effet du nouveau cadre référentiel de compétences, sur les avantages d'une formation universitaire pour le patient et pour la protection de la population, sur la planification de la main-d'œuvre et son impact sur les établissements d'enseignement ainsi que les coûts de développement et d'implantation. Nous avons convenu de l'importance de maintenir l'élan et la cohérence de nos efforts pour la réalisation de ce projet. Mark Herzog, président du *Saskatchewan College of Respiratory Therapists*, a été désigné porteur du dossier et poursuivra les démarches auprès des autorités concernées.

Telle qu'annoncée l'an dernier, une refonte complète du *Profil national des compétences (PNC)* a été amorcée. Le comité directeur a opté pour des compétences définies et des critères de performance plus centrés sur le patient. Ainsi, pour établir un cadre référentiel national contemporain des compétences, plusieurs activités ont eu lieu au cours de l'année. Plusieurs

inhalothérapeutes du Québec ont pris part aux diverses consultations et activités — entrevues, groupes de travail, enquêtes et webinaires. Nous les remercions chaleureusement. D'autres démarches sont à venir, dont un sondage pancanadien. Je compte sur vous pour y répondre en grand nombre afin de donner voix au Québec et faire valoir notre expertise dans tous les secteurs d'activité, notamment en assistance anesthésique.

En terminant, rappelons que décembre 2014 marquait les 30 ans d'existence de notre ordre professionnel et par le fait même, de la reconnaissance de notre profession au sein du système professionnel. En matière d'autonomie et de responsabilité professionnelle, la profession a évolué à la vitesse grand V au cours des dernières années. Nous pouvons être fiers du chemin parcouru. Je réitère ma fierté d'appartenir à la communauté québécoise des inhalothérapeutes, professionnels dynamiques et engagés, et de la représenter.

Je vous invite à poursuivre votre lecture pour un portrait détaillé des activités de l'exercice 2014-2015.



L'année 2014-2015 a marqué les 50 ans de la profession et les 30 ans d'existence de notre Ordre au sein du système professionnel. Souligner cet anniversaire permet de dresser un bilan de nos réalisations et de nous donner une vision pour les prochaines années.

Dirigeant notre organisation depuis maintenant 20 ans, je peux affirmer que le bilan des 30 dernières années est des plus positifs. Au fil du temps, l'Ordre s'est doté d'une structure solide et efficace, sur les plans humain, matériel et financier. Que de chemins parcourus! De la mise en place de toute la réglementation, indispensable au fonctionnement de l'Ordre, à la révision constante de nos processus, nous avons su donner à l'organisation ses lettres de noblesse. Mais, rien n'étant parfait, il faut sans cesse innover et se remettre en question. Par conséquent, au cours du présent exercice, équipe de la permanence, collaborateurs et administrateurs ont travaillé pour améliorer nos processus et nos services : cotisation et paiement en ligne, inspection professionnelle, gestion des risques et sécurité de l'information, formation continue, etc. De ces travaux ont découlé des politiques notamment en sécurité de l'information. Au cours des prochains mois, l'on révisera le règlement sur la formation obligatoire et le processus d'inspection professionnelle subira une refonte. Il visera non seulement l'amélioration de la pratique, mais aussi le développement professionnel des inhalothérapeutes. Une planification stratégique quinquennale s'inscrira également au programme de l'année 2015-2016.

Au plan financier, bien que les activités régulières découlant de notre mission s'accroissent sans cesse, nous réussissons à maintenir une saine gestion. Il faut toutefois avouer que des circonstances imprévisibles y ont contribué : maladie d'un membre du personnel, diminution des enquêtes pour pratique illégale, etc. Nous sommes sans cesse en quête de stratégies pour réduire nos frais de fonctionnement sans pour autant compromettre nos responsabilités envers le public.

Œuvrer au sein d'un ordre professionnel de notre envergure signifie, la plupart du temps, travailler avec des ressources limitées. Il faut alors exploiter les forces des membres de l'équipe et surtout s'en remettre à leur esprit créatif. À cet égard, je suis particulièrement fière de l'équipe avec laquelle je travaille. Sans mes collègues, la réalisation de notre mission s'avérerait beaucoup plus difficile. Je les remercie pour leur confiance, témoignée au quotidien, et leur en suis sincèrement reconnaissante.

Je ne saurais terminer ce rapport sans remercier également le président et les membres du Conseil d'administration pour leur confiance et leur disponibilité.

Ensemble, nous faisons la différence et la synergie de notre groupe nous pousse à dépasser nos limites.

Ainsi, je vous convie à la lecture des différents comptes rendus de ce rapport annuel, qui dressent un bilan du travail accompli au cours du présent exercice.

Josée Prud'Homme,
Adm. A., M.A.P.



Le président de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec, monsieur Jocelyn Vachon, a été élu le 4 octobre 2013 pour la durée restante de son mandat d'administrateur soit jusqu'au 6 novembre 2015.

L'assemblée générale annuelle des membres est prévue le 6 novembre 2015.

De gauche à droite : Michèle Vincent Félix, Josée Boudreault, Guy Simard, Annie Quenneville, Josée Prud'Homme, Jocelyn Vachon, Francine LeHouillier, Laurier Boucher, Jean-Pierre Tremblay, France St-Jean, Isabelle Truchon, Louise Lafrenière et Roselyne Héту.

| Régions administratives | Administrateurs | Élu | Nommé | Entrée en fonction |
|--|---|-----------------------|------------------|--|
| 1. Montréal | Isabelle Alain* Roselyne Héту France St-Jean Jocelyn Vachon Michèle Vincent Félix | ■ ■ ■ ■ ■ | | Octobre 2013 Septembre 2011 Octobre 2013 Septembre 2011 Septembre 2011 |
| 2. Québec/Chaudière-Appalaches/Bas-Saint-Laurent/Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine | Francine LeHouillier Geneviève Chevrier* | ■ ■ | | Octobre 2013 Septembre 2011 |
| 3. Laval/Laurentides/Lanaudière | Josée Boudreault | ■ | | Octobre 2013 |
| 4. Montérégie | Annie Quenneville | ■ | | Octobre 2013 |
| 5. Mauricie/Centre-du-Québec | Julie Roy | ■ | | Octobre 2013 |
| 6. Outaouais/Abitibi-Témiscamingue | Isabelle Truchon | ■ | | Septembre 2011 |
| 7. Estrie | Nathalie Lehoux* | ■ | | Septembre 2011 |
| 8. Saguenay-Lac-Saint-Jean/Côte-Nord/Nord-du-Québec | Karine Pellerin | ■ | | Septembre 2011 |
| Représentants de l'Office des professions du Québec | Laurier Boucher Louise Lafrenière Jean-Pierre Tremblay (en remplacement de madame Marie-Christine Larouche) Guy Simard | | ■ ■ ■ ■ | Octobre 2013 Septembre 2011 Octobre 2013 Septembre 2011 |

* Au cours de l'exercice, trois administratrices ont quitté leurs fonctions pour des motifs professionnels. Il s'agit de mesdames Brigitte Fillion, administratrice de la région de Montréal, Éline Paré, administratrice de la région de l'Estrie et Mélyan Grondin pour la région Québec-Chaudière-Appalaches-Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Les trois postes vacants ont été pourvus pour la durée restante du mandat respectif de ces personnes conformément à l'article 79 du Code des professions.

Le Conseil d'administration (C.A.) a tenu trois (3) réunions ordinaires et une (1) réunion extraordinaire. Voici les principales décisions qui ont été prises au cours de la période visée par ce rapport.

Dossiers administratifs

Sur proposition dûment appuyée, il a été résolu :

- ▶ d'appuyer l'Association de la fibrose kystique dans sa démarche pour rendre obligatoire le dépistage néonatal de cette maladie ;
- ▶ d'adopter le mémoire *Instauration d'un examen professionnel* et de déposer la demande à l'Office des professions ;
- ▶ de produire un mémoire sur l'évaluation : pierre angulaire de la pratique professionnelle de l'inhalothérapeute ;
- ▶ d'adopter les lignes directrices conjointes (OIIQ-CMQ-OPIQ) en sédation-analgésie ;
- ▶ d'approuver des activités de formation continue aux fins d'application du *Règlement sur la formation continue obligatoire des membres* ;
- ▶ d'adopter plusieurs politiques et règles administratives ;
- ▶ d'adopter le guide clinique *Parler, écouter et écrire : l'art de communiquer en santé* ;
- ▶ d'adopter le plan d'action 2014-2015 ;
- ▶ d'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice 2014-2015 et de recommander aux membres une augmentation de la cotisation pour l'exercice 2015-2016 ;
- ▶ d'adopter la révision des prévisions budgétaires 2014-2015 ;
- ▶ d'augmenter le coût des frais d'inscription pour les formations développées après le 1^{er} avril 2014 ;
- ▶ d'adopter le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2013-2014 ;
- ▶ d'adopter le calendrier des visites d'inspection professionnelle pour l'année 2015-2016 ;
- ▶ de radier du Tableau des membres, les personnes qui n'ont pas effectué le paiement de la cotisation annuelle dans les délais prescrits, celles qui ont abandonné l'exercice ou qui ont signifié prendre leur retraite ;
- ▶ de lever la limitation du permis d'un (1) inhalothérapeute ayant terminé les cours et les stages prescrits ;
- ▶ d'accorder une dispense de formation continue à un (1) membre conformément aux dispositions de l'article 3.2 du *Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec* ;
- ▶ de suspendre le permis de deux (2) membres pour non-conformité aux dispositions du *Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec* ;
- ▶ d'accorder un délai supplémentaire à un membre pour terminer un stage imposé ;
- ▶ d'autoriser la Secrétaire à délivrer des permis de l'Ordre aux personnes qui ont satisfait aux conditions prescrites par le *Code des professions* et les règlements de l'OPIQ et de les inscrire au Tableau ;
- ▶ de délivrer un permis à une personne trouvée coupable d'une infraction criminelle n'ayant aucun lien avec l'exercice de la profession ;
- ▶ de reconnaître des équivalences partielles à huit (8) candidats formés à l'étranger et d'imposer des cours, des stages cliniques et l'examen aux fins d'obtention du permis d'exercice de la profession.

Nominations

Le C.A. a procédé à plusieurs nominations au cours du présent exercice. Il a notamment nommé :

- ▶ madame Julie Richard syndique adjointe;
- ▶ plusieurs maîtres de stages cliniques;
- ▶ madame Sonia Gauvreau lauréate du prix *Mérite du CIQ 2014*;

- ▶ monsieur Roger J' Bellerose lauréat du prix *Roméo-Soucy 2014*;
- ▶ et procédé à l'élection du comité exécutif.

RÉGLEMENTATION

- ▶ Il a été résolu de modifier le *Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec*.





Le comité exécutif (C.E.) a tenu six (6) réunions, dont trois (3) par conférence téléphonique. Le C.E. s'occupe de l'administration courante des affaires de l'Ordre. Voici un aperçu des principales résolutions.

- ▶ Adopter les états financiers courants;
- ▶ limiter le permis d'un membre à la suite d'un examen ordonné en vertu de l'article 48 du *Code des professions*;
- ▶ délivrer un permis à deux (2) personnes trouvées coupables d'une infraction criminelle n'ayant aucun lien avec l'exercice de la profession;
- ▶ imposer un deuxième stage à un (1) inhalothérapeute en situation d'échec;
- ▶ imposer des cours et des stages cliniques à un (1) inhalothérapeute et limiter sa pratique professionnelle à la suite d'une inspection particulière des compétences;
- ▶ lever la limitation du permis d'un (1) inhalothérapeute ayant terminé les cours et les stages prescrits;
- ▶ accorder une dispense de formation continue à trois (3) membres, conformément aux dispositions de l'article 3.2 du *Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec*;
- ▶ suspendre le permis de cinq (5) inhalothérapeutes pour non-conformité au *Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec*;
- ▶ reconnaître des équivalences partielles à huit (8) personnes formées à l'étranger et imposer des cours, des stages cliniques et un examen aux fins d'obtention du permis d'exercice de la profession;
- ▶ nommer madame Sandra Di Palma, secrétaire du comité d'inspection professionnelle;
- ▶ nommer plusieurs maîtres de stages cliniques.

Les membres du comité exécutif au 31 mars 2015

Monsieur Jocelyn Vachon
président

Madame Francine LeHouillier
1^{re} vice-présidente

Madame Isabelle Truchon
2^e vice-présidente

Madame Annie Quenneville
trésorière

Madame Louise Lafrenière
administratrice nommée



Reconnaissance de l'équivalence aux fins de délivrance de permis

Au cours de l'année, l'Ordre a reçu beaucoup moins de demandes de reconnaissance de formation et de diplôme que les quatre (4) dernières années. Cette situation s'explique en partie par les problèmes que rencontrent les candidats auxquels l'Ordre prescrit de suivre, soit le programme d'intégration à la profession d'inhalothérapeutes, soit les cours et stages imposés, ainsi que les difficultés à intégrer le marché du travail. Le président et la directrice générale ont entrepris une analyse de la situation afin d'identifier les problématiques et, ultimement, soumettre des recommandations au C.A. au cours de l'année 2016.

Nombre de demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

| | Reçues | Acceptées en totalité | Acceptées en partie | Refusées | N'ont pas fait l'objet d'une décision |
|----------------|--------|-----------------------|---------------------|----------|---------------------------------------|
| Au Canada | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Hors du Canada | 16 | 0 | 16 | 0 | 0 |

Nombre de demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

| | Au Canada | Hors du Canada |
|-------------------------|-----------|----------------|
| Cours | 0 | 0 |
| Stages | 0 | 0 |
| Cours et stages | 0 | 0 |
| Stages et examen | 0 | 0 |
| Cours et examen | 0 | 0 |
| Cours, stages et examen | 0 | 16 |

L'Ordre n'a pas de règlement en application des paragraphes e et i de l'article 94 du *Code des professions*.

Délivrance des permis

Nombre d'activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux

| Demandes de délivrance | Reçues | Acceptées | Refusées | N'ont pas fait l'objet d'une décision |
|---|--------|-----------|----------|---------------------------------------|
| Permis temporaires en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Permis temporaire (art. 41 <i>Code des professions</i>) | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Permis restrictif temporaire fondé sur une demande de reconnaissance d'une équivalence (par. 1, art. 42.1 <i>Code des professions</i>) | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Permis restrictif temporaire en vue d'obtenir une autorisation légale d'exercer une profession hors Québec (par. 2, art. 42.1 <i>Code des professions</i>) | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Permis spécial (art. 42.2 <i>Code des professions</i>) | 0 | 0 | 0 | 0 |

Nombre d'activités relatives à la délivrance des permis

| Demandes de délivrance | Reçues | Acceptées | Refusées | N'ont pas fait l'objet d'une décision |
|---|--------|-----------|----------|---------------------------------------|
| Fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du <i>Code des professions</i> | 191 | 191 | 0 | 0 |
| Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de délivrance du permis | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de délivrance du permis | 16 | 16 | 0 | 0 |
| Fondées sur la détention légale d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec | 3 | 3 | 0 | 0 |

L'Ordre n'a pas de règlement en application des paragraphes e et i de l'article 94 du *Code des professions*.

Garantie contre l'assurance responsabilité professionnelle

Répartition des membres inscrits au 31 mars 2015

Montant prévu de la garantie (\$)

| Moyen de garantie | Nombre de membres | Par sinistre | Pour l'ensemble des sinistres |
|--------------------------------|-------------------|--------------|-------------------------------|
| Contrat d'assurance collective | 3841 | 1 000 000 | 1 000 000 |

Répartition des membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie (\$) selon le moyen de garantie

| Nom de la classe | Nombre des membres | Montant prévu par sinistre | Montant prévu pour l'ensemble des sinistres |
|------------------|--------------------|----------------------------|---|
| Membre actif | 3841 | 1 000 000 | 1 000 000 |

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe g de l'article 93 du *Code des professions*.

Exercice de la profession d'inhalothérapeute en société

Répartition des membres exerçant en société au 31 mars 2015

| Moyen de garantie | Nombre de membres | Montant prévu de la garantie de base (\$) | |
|----------------------------------|-------------------|---|-------------------------------|
| | | par sinistre | pour l'ensemble des sinistres |
| Contrat d'assurance individuelle | 16 | 1 000 000 | 1 000 000 |

Un inhalothérapeute peut exercer ses activités professionnelles au sein d'une société par actions ou une société en nom collectif à responsabilité limitée (SENCRL) au sens du chapitre VI.3 du *Code des professions* (chapitre C-26), seul ou avec un ou des membres d'un ordre professionnel régi par le *Code des professions*.

Au 31 mars 2015, seize (16) inhalothérapeutes exerçaient la profession au sein d'une société par actions. Aucun n'exerçait en société en nom collectif à responsabilité limitée.



M^e Andrée Lacoursière
Adjointe à la direction générale



Le Bureau du syndic a pour mandat de traiter toutes les informations relatives à une infraction commise au *Code des professions* et aux règlements qui régissent la profession d'inhalothérapeute, dont le *Code de déontologie des inhalothérapeutes du Québec*.

À l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec, le Bureau du syndic est également responsable, par délégation du Conseil d'administration de l'Ordre, des enquêtes relatives à l'exercice illégal et à l'usurpation du titre d'inhalothérapeute.

Le présent rapport couvre les activités pour la période comprise entre le 1^{er} avril 2014 et le 31 mars 2015.

Activités

Le Bureau du syndic a consolidé ses processus administratifs en cours d'année. La mise en place d'une politique de gestion administrative est venue clarifier les attentes de la fonction et assurer la pérennité et l'uniformité du fonctionnement du Bureau du syndic. Une épuration massive des dossiers physiques suivant le plan de classification et le calendrier de conservation de l'OPIQ a été réalisée en 2014-2015 permettant ainsi de sécuriser l'archivage des dossiers du Bureau du syndic.

L'arrivée en fonction de la syndique adjointe, en début d'exercice, a permis d'assurer la continuité des dossiers lors des absences du syndic. Quelques dossiers d'intervention et d'enquête sont sous la responsabilité de la syndique adjointe.

Le syndic participe au comité directeur du Forum des syndicats sous l'égide du Conseil interprofessionnel du Québec et, à ce titre, il a collaboré à l'organisation du *Colloque du Forum des syndicats* et à l'organisation de la *Journée des syndicats*.

De plus, en raison de son mandat de protection du public, le Bureau du syndic collabore avec toutes les instances de l'Ordre dans plusieurs dossiers administratifs touchant, entre autres, la pratique professionnelle.

Activités du Bureau du syndic 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015

Au cours de l'année 2014-2015, le Bureau du syndic a ouvert 40 dossiers touchant 31 membres et plusieurs compagnies privées, notamment dans le secteur de la prise en charge des clients affectés par différents troubles reliés au sommeil. De plus, au 31 mars 2015, treize (13) dossiers antérieurs au 1^{er} avril 2014 sont toujours ouverts et ont fait l'objet de suivis durant l'année de référence.

Le tableau qui suit présente le sommaire des dossiers traités par le Bureau.

Bernard Cadieux, inh.,
M.A.P., M. Sc.

Équipe du Bureau du syndic

Syndic

Bernard Cadieux, inh.,
M.A.P., M. Sc.

Syndique adjointe

Julie Richard, inh.
(à compter du 10 avril 2014)

Adjointe administrative

Clémence Carpentier

Rapport des activités du Bureau du syndic

| Dossiers | Nombre |
|---|--------|
| Dossiers ouverts durant la période | 40 |
| Total des membres visés par ces dossiers | 31 |
| Dossiers réglés par la conciliation du syndic (en vertu de l'article 123.5 du <i>Code des professions</i>) | 0 |
| Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période | 22 |
| Dossiers antérieurs au 1 ^{er} avril 2014 toujours ouverts en fin de période | 13 |
| Demande d'accès en vertu du <i>Régime d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels applicable aux ordres professionnels</i> | 0 |

| Décisions | Nombre |
|---|--------|
| Plaintes déposées devant le conseil de discipline | 1 |
| De ne pas porter plainte | 3 |
| Interventions | 31 |
| Avertissement | 4 |
| Dossiers transmis au comité d'inspection professionnelle | 6 |
| Décisions soumises au comité de révision par les plaignants | 0 |

| Dossiers administratifs | Nombre |
|--|--------|
| Dossiers administratifs ouverts depuis le 1 ^{er} avril 2014 | 19 |
| Dossiers administratifs fermés en fin de période | 11 |

Rapport des activités relatives à l'exercice illégal et à l'usurpation du titre réservé

| Description | Nombre |
|--|--------|
| Nombre d'enquêtes en cours portant sur l'exercice illégal | 1 |
| Nombre d'enquêtes terminées portant sur l'usurpation de titre | 0 |
| Poursuites pénales portant sur l'exercice illégal ou l'usurpation de titre | 0 |

Les membres du comité de discipline au 31 mars 2015

M^e Delpha Bélanger,
avocat et président

M^e Maria Gagliardi,
avocate et secrétaire
du conseil de discipline

Catherine Champagne, inh.

Linda Lessard, inh.

Marie-France Roy, inh.

Conseil de discipline

Le conseil de discipline a pour mandat d'entendre toute plainte, formulée par le syndic, un syndic adjoint ou toute autre personne, concernant un inhalothérapeute, pour une infraction commise aux dispositions du *Code des professions*, du *Code de déontologie des inhalothérapeutes du Québec* ou des règlements adoptés en vertu du *Code des professions*. Le conseil est formé d'un président désigné par le gouvernement et de quatre (4) inhalothérapeutes nommés par le Conseil d'administration. Lorsqu'il siège, le conseil de discipline est composé de trois (3) membres, soit le président et deux (2) inhalothérapeutes.

Au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars 2015, le conseil de discipline a tenu une (1) audience et siégé une (1) seule journée. Il a été saisi d'une (1) plainte disciplinaire, laquelle a été déposée par le Bureau du syndic. Il n'y a eu aucune plainte privée.

Nombre de plaintes dont l'audience est terminée par le conseil

| Nature des plaintes | Portées par le syndic | Portées par toute autre personne |
|--|-----------------------|----------------------------------|
| Abandonner volontairement et sans raison suffisante un client nécessitant une surveillance, sans s'assurer d'une relève compétente | 1 | 0 |
| Poser un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession en inscrivant de fausses données dans le dossier du client | 2 | 0 |
| Poser un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession en ignorant ou en modifiant une ordonnance médicale | 1 | 0 |
| Exigences du <i>Règlement sur les dossiers, les autres effets, les cabinets et la cessation d'exercice</i> | 2 | 0 |
| Ne pas exercer sa profession selon les normes les plus élevées | 8 | 0 |

Nombre de décisions du conseil

| | |
|--|---|
| Autorisant le retrait de la plainte | 0 |
| Rejetant la plainte | 0 |
| Acquittant la plainte | 0 |
| Déclarant l'intimé coupable | 1 |
| Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable | 0 |
| Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction | 2 |
| Imposant une sanction | 0 |

Sanctions imposées par le conseil

| Nature de la sanction | |
|------------------------------------|---|
| Réprimande | 0 |
| Radiation temporaire ou permanente | 1 |
| Amende | 2 |
| Publication d'avis | 2 |
| Déboursés | 2 |

Aucune décision du conseil n'a été rendue dans les 90 jours de la prise en délibéré.
 Il n'y a eu aucune recommandation du conseil de discipline au Conseil d'administration.
 Une décision a été portée devant le Tribunal des professions au cours du présent exercice.

Comité de révision

Le comité de révision donne, à toute personne qui le demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis quant à la décision du syndic ou du syndic adjoint de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline de l'Ordre.

Au cours de l'exercice 2014-2015, le comité n'a reçu aucune demande de révision d'une décision du Bureau du syndic.



M^e Andrée Lacoursière,
avocate, adjointe à la direction générale, secrétaire du comité de révision

Les membres du comité de révision au 31 mars 2015

Raymond Proulx,
représentant du public

Mélanie Bergeron, inh.

Nicole St-Georges, inh.

M^e Andrée Lacoursière,
avocate, adjointe à la direction générale, secrétaire du comité

Membre du comité de la formation des inhalothérapeutes au 31 mars 2015

Jocelyn Vachon, inh.,
DESS en enseignement collégial,
président, OPIQ

Line Arsenault, inh.,
représentante
de la Fédération des cégeps

Anne Couillard,
représentante
de la Fédération des cégeps

Louise Brunelle,
représentante du ministère
de l'Éducation, du Loisir
et du Sport du Québec

Josée Prud'Homme,
Adm. A., M.A.P., directrice
générale et Secrétaire, OPIQ

Comité de la formation des inhalothérapeutes

Le comité a tenu deux (2) rencontres au cours du présent exercice.

Plusieurs sujets et dossiers ont retenu l'attention des membres du comité : le rôle du comité de formation, la formation initiale, l'instauration d'un examen professionnel aux fins de l'obtention du permis, les difficultés sur le plan des stages de formation, les problématiques liées à la reconnaissance des équivalences des personnes formées à l'étranger au regard du taux d'échec et du faible taux de placement sur le marché du travail.

En terminant, je remercie tous les membres du comité de la formation pour leur collaboration.



Jocelyn Vachon, inh.
DESS en enseignement collégial
Président



La coordonnatrice à l'inspection professionnelle, de concert avec le comité d'inspection professionnelle (CIP), assume et coordonne la surveillance de l'exercice de la profession. Elle procède aussi à l'inspection de la compétence des membres de l'Ordre et assure le suivi des stages. Le volet de l'inspection professionnelle s'appuie sur une équipe composée de onze (11) inspecteurs, dont une (1) inspectrice permanente et deux (2) experts en entrevue orale structurée.

Une année déjà s'est écoulée depuis que la coordination à l'inspection professionnelle m'a été confiée. Chose certaine, les nombreux défis se sont révélés à la hauteur de mes attentes!

Afin de réaliser son mandat, le CIP a tenu, au cours de l'exercice 2014-2015, cinq (5) réunions ordinaires et deux (2) réunions téléphoniques pendant lesquelles il a notamment :

- ▶ établi son programme d'inspection générale avec pour objectif d'effectuer seize (16) visites* en établissement;
- ▶ déterminé, après analyse des autoévaluations, lesquels des seize (16) établissements prévus au programme devaient recevoir la visite des inspecteurs;
- ▶ entériné les rapports d'autoévaluation et les rapports d'inspection des établissements visités;
- ▶ administré les affaires courantes du comité quant au plan d'action déterminé et sa mission de surveillance de l'exercice;

- ▶ présenté au Conseil d'administration un processus d'inspection professionnelle renouvelé selon une approche par compétence;
- ▶ amorcé le développement des outils afférents à l'inspection professionnelle selon une approche par compétence.

Depuis maintenant quatre (4) ans, le CIP réalise son mandat soutenu par un processus d'inspection qui débute par une autoévaluation précédée d'une visite de soutien au cours de laquelle l'on effectue une étude systématique de la tenue de dossier dans tous les établissements visités. Ainsi, pour l'exercice 2014-2015, cette procédure a permis aux inspecteurs d'évaluer le travail de plus de 150 inhalothérapeutes, grâce à leur participation active au processus. Le comité a toutefois été forcé de constater que les normes de pratiques, étroitement associées à l'autoévaluation, sont obsolètes et nécessitent une actualisation. À cette fin et après réflexion, le comité d'inspection professionnelle propose une nouvelle approche basée sur les compétences requises à la pratique de l'inhalothérapeute clinicien, ce qui réactualisera le processus d'inspection générale. Élaborée à partir d'un système priorisant les interventions pédagogiques, cette approche inclura maintenant un volet « autoévaluation individuelle » des compétences.

En plus de permettre une appréciation générale plus précise de la pratique de l'inhalothérapie au sein d'un établissement, l'autoévaluation individuelle permettra à chaque inhalothérapeute

de réaliser une introspection quant à sa pratique professionnelle. Le développement de l'ensemble des outils afférents à l'inspection prévoit notamment une meilleure accessibilité à ces derniers grâce aux solutions Web.

Par ailleurs, un élément non négligeable de l'autoévaluation individuelle est sans conteste le volet proactif de formation continue suivi d'une réflexion synthèse. L'ajout de cet outil complet de surveillance et d'amélioration harmonisera l'ensemble des actions entreprises pour l'amélioration de la pratique professionnelle. Un projet pilote sera instauré au cours de l'année 2015-2016 suivi d'un déploiement final lors de l'exercice 2016-2017.

Dans le cadre de ses activités, le comité a aussi reçu trois (3) demandes d'inspection particulière. Après évaluation des dossiers, deux (2) d'entre elles ont conduit à des recommandations au Conseil d'administration.

En terminant, je remercie chaleureusement mes collaborateurs pour leur fidélité inégalée, leur soutien unique et sans qui rien n'aurait été possible. J'adresse aussi mes remerciements aux administrateurs, à la direction générale et à tous les membres des comités externes pour la confiance qu'ils m'accordent.

Sandra Di Palma, inh.
Coordonnatrice à l'inspection professionnelle

* Deux (2) des visites prévues au programme d'inspection ont été annulées en raison de l'absence d'activité professionnelle nécessitant la présence d'inhalothérapeute pour la période visée.

Les membres du comité d'inspection professionnelle au 31 mars 2015

Josiane Mongeau, inh., présidente

Sylvie Gagnon, inh., vice-présidente

Martin Légaré, inh., membre

Colette Vacri, inh., membre

Sandra Di Palma, inh., coordonnatrice à l'inspection professionnelle et secrétaire du comité

Information générale

| | |
|---|---|
| Nombre de membres du comité d'inspection professionnelle | 5 |
| Nombre de réunions du comité d'inspection professionnelle | 9 |

Vérifications

| | |
|---|-----|
| Membres visités | 217 |
| Formulaires ou questionnaires transmis aux établissements, s'il y a lieu | 16 |
| Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle, s'il y a lieu | 14 |
| Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite | 13 |
| Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire, s'il y a lieu | 1 |

Inspections

| | |
|--|---|
| Membres ayant fait l'objet d'une inspection particulière des compétences | 3 |
| Rapports d'inspection particulière des compétences dressés | 2 |

Recommandations du CIP d'obliger un membre à terminer avec succès

| | |
|--|---|
| Stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles | 0 |
| Stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles | 0 |
| Stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles | 0 |
| Cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles | 0 |
| Cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles | 0 |
| Cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles | 0 |
| Stage et cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles | 0 |
| Stage et cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles | 2 |
| Stage et cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles | 0 |

Décisions du Conseil d'administration

| | |
|--|---|
| Approuvant en totalité les recommandations du comité d'inspection professionnelle | 1 |
| Rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du comité d'inspection professionnelle | 1 |
| Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic en application du 5 ^e alinéa de l'article 112 du <i>Code des professions</i> | 0 |

**Inspecteur permanent
au 31 mars 2015**

Sylvie Gagnon, inh.

Inspecteurs au 31 mars 2015

Julie Aganier, inh.

Luc Beaudoin, inh.

Isabelle Coulombe, inh.

Danielle Davidson, inh.

Louise Gaudreault, inh.

Brigitte Hamel, inh.

Marie-Ève Labelle, inh.

Sonia Larouche, inh.

Lucille Pigeon, inh.

Marie-France Potvin, inh.

Lise Vaillancourt, inh.

Détail de la surveillance par secteur d'activité

| | |
|---|-----------|
| Nombre d'établissements ayant procédé à une autoévaluation | 13 |
| Nombre d'établissements ayant fait l'objet d'une inspection à la suite de leur autoévaluation | 12 |
| Nombre de visites d'inspection en établissement privé | 7 |
| Nombre de visites d'inspection en établissement public | 5 |
| Nombre d'inspection de suivi de l'exercice précédent | 1 |
| Total du nombre d'établissements | 14 |

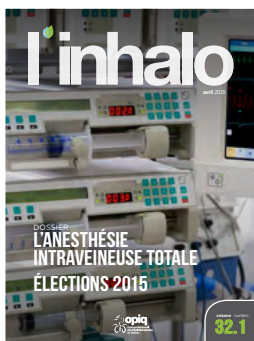
Secteurs d'activité touchés par la surveillance de l'exercice pour 2014-2015

| | |
|--|------------|
| Soins cardiorespiratoires généraux (incluant, s'il y a lieu, la pédiatrie) | 6 |
| Soins critiques | 5 |
| Soins critiques, néonatalogie | 1 |
| Soins critiques pédiatriques | 1 |
| Assistance anesthésique | 5 |
| Néonatalogie (obstétrique) | 1 |
| Épreuves diagnostiques de la fonction respiratoire | 8 |
| Épreuves diagnostiques du sommeil | 4 |
| Épreuves diagnostiques de la fonction cardiaque | 3 |
| Endoscopie | 1 |
| Autres (rééducation, hyperventilation, médecine hyperbare) | 1 |
| Soins et services respiratoires à domicile | 4 |
| Enseignement asthme, suivi MPOC | 3 |
| Assistance anesthésique hors établissement | 4 |
| Soins du sommeil hors établissement | 3 |
| Nombre d'inhalothérapeutes œuvrant dans ces établissements | 217 |
| Nombre d'inhalothérapeutes rencontrés lors des rétropections | 59 |
| Nombre d'inhalothérapeutes inspectés | 217 |



J'ai le plaisir de vous présenter le bilan de diverses réalisations et activités relevant de ma fonction de coordonnatrice aux communications, soit l'édition et la publication de notre revue professionnelle *l'inhalo* et autres documents, le congrès et les communications.

Je m'en voudrais de ne pas profiter de l'occasion qui m'est offerte, pour exprimer ma reconnaissance à la directrice générale et Secrétaire, madame Josée Prud'Homme, pour sa confiance, sa grande disponibilité et pour la liberté qu'elle m'alloue dans l'accomplissement de mes fonctions. J'adresse aussi mes remerciements aux administrateurs du Conseil d'administration, et à tous mes collaborateurs et collègues de la permanence pour leur soutien inconditionnel, facteur déterminant dans la réalisation des projets et dossiers qui me sont confiés.



Publications et communications *l'inhalo*

La parution trimestrielle de la revue *l'inhalo* s'est poursuivie. La recherche de textes scientifiques de qualité qui suscitent l'intérêt des inhalothérapeutes, tous secteurs d'activités confondus, n'est pas une mince tâche et beaucoup de temps et d'énergie y sont consacrés. Ainsi, je remercie tous les auteurs et collaborateurs, notamment les enseignants des maisons d'enseignement qui signent un texte du dossier et qui, par la rigueur de leur travail, font de notre revue professionnelle un outil de référence et de communication dynamique et efficace.

Les mandats de la recherche publicitaire et du graphisme ont été reconduits respectivement aux firmes CPS Média inc. et Fusion Communications & Design.

Sondage sur les habitudes de lecture de *l'inhalo*

Nous avons procédé à un sondage éclair sur les habitudes de lecture de la revue.

Nous demandions aussi aux participants de nous faire part de leurs commentaires et suggestions. Sans surprise, alors que beaucoup d'inhalothérapeutes suggèrent une revue mieux adaptée à la lecture électronique, nombreux sont ceux qui ont dit espérer un retour de la revue papier.

Bien que nous comprenions ce souhait, plusieurs facteurs concourent au maintien de la version électronique, dont les principaux sont de nature économique, écologique et environnementale. D'autant plus que dorénavant, l'OPIQ, à l'instar de tous les ordres professionnels, est assujéti à une «taxe» sur les produits récupérables mis en circulation, donc sur tout ce que nous imprimons, en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

L'Ordre s'est donc inscrit au registre des entreprises assujéties et a opté pour le tarif fixe réservé à ce qu'Éco Entreprises Québec (EEQ) qualifie de «petits générateurs», c'est-à-dire ceux qui estiment la quantité d'imprimés qu'ils génèrent à plus d'une tonne, mais à moins de 2,5 t par année. Compte tenu de ce dernier élément, le retour à la version imprimée de la revue *l'inhalo* n'est pas envisageable. Ces explications ont été publiées dans les actualités de notre site Internet et dans l'éditorial de l'édition d'avril de la revue.

Par ailleurs, toujours à la recherche de la meilleure expérience de lecture pour nos membres, nous avons rencontré deux firmes pour discuter, d'une part, de la faisabilité de produire un document numérique semblable à *La Presse+* et d'autre part, des coûts associés. Notre choix est arrêté et nous sommes en développement et nous espérons le rendre accessible à l'automne 2015.

Révision

Outre les quatre éditions de la revue professionnelle, j'ai procédé, à la demande de la directrice générale et au



Prix Mérite du CIQ 2014 > Jocelyn Vachon, président de l'OPIQ, Sonia Gauvreau, récipiendaire du prix Mérite du CIQ 2014 et Nathalie Rodrigue, vice-présidente du Conseil interprofessionnel du Québec.



Prix Élane-Trottier 2014 > Jocelyn Vachon, président, Livia Battisti, récipiendaire du prix Élane-Trottier 2014, Régine Laurent, présidente de la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec et Josée Prud'Homme, directrice générale et Secrétaire.



Place à la relève > Cloé Marcil et Alex Bougie, étudiantes du Collège de Valleyfield et gagnantes du concours Place à la relève pour le Québec et Michel Mailhot, vice-président, FIQ.

besoin de mes collègues, à la révision linguistique et à la supervision de la production des documents tels que procès-verbaux, correspondance, rapports, guide de pratiques, mémoires, politiques et réglementation, présentation PowerPoint, contenu texte du site Internet.

Production de documents

L'édition 2014 du *Guide à l'intention du nouvel inhalothérapeute* a subi, en collaboration avec la coordonnatrice aux technologies de l'information et l'adjointe à la direction générale, une révision de son contenu et un remodelage graphique. Désormais disponible uniquement en format électronique, il a été envoyé aux nouveaux membres à la fin du mois d'août.

Durant la période visée par ce rapport, l'OPIQ a publié un mémoire pour l'instauration d'un examen professionnel à l'intention de l'Office des professions et le guide de pratique clinique *Parler, écouter, écrire: l'art de communiquer en santé*, tous deux parus en février.

Promotion de la profession

Semaine de l'inhalothérapeute 2014

Un comité formé des coordonnatrices au développement professionnel et à l'inspection, du syndic, de la chargée de projet et de moi-même s'est réuni pour trouver le thème: *L'inhalothérapeute, le partenAIRe de choix en santé cardiorespiratoire*, de la *Semaine de l'inhalothérapeute 2014* qui s'est tenue du 5 au 11 octobre dernier.

Nous avons reçu trois inscriptions à la *Mention d'honneur* et le jury s'est tenu aux critères suivants: cible **grand public**, la **vulgarisation** de l'information transmise, les **différents aspects** de la profession qui ont été abordés, l'**originalité** de l'activité ainsi que la **visibilité** obtenue.

L'équipe du CISSS de la Montérégie-Centre-Hôpital du Haut-Richelieu a remporté la *Mention d'honneur 2014* assortie d'une bourse de formation continue de 2000 \$ offerte par la CSN-FSSS. Une mention spéciale a été accordée à l'équipe du Centre Dentaire Patrick Canonne qui a fait participer les enfants aux trois phases de l'anesthésie et qui leur remettait un certificat d'*inhalothérapeute d'un jour*.

Publicités

L'Ordre a publié une publicité d'un quart de page en page 4 de l'édition de juin 2014 du *Canal Santé* magazine, distribué directement dans plus de cent salles d'attente de cliniques médicales et de professionnels de la santé à travers le Québec.

Nous avons acheté trois publicités animées d'un quart d'écran dans *La Presse+*. Ces positionnements ont permis une visibilité dans le dossier *RCR* du 25 novembre 2014, ainsi que dans la section *Pause Santé* du 20 janvier 2015 durant la *Semaine pour un Québec sans tabac* et dans le dossier *Sommeil* du 24 mars 2015. Cette dernière publicité était accompagnée d'un article sur l'apnée obstructive du sommeil sur la base d'une entrevue avec Sandra Di Palma, coordonnatrice à l'inspection professionnelle. Les publicités portent la signature de la firme Fusion.

Nous avons bien sûr partagé sur nos réseaux sociaux, dans le but d'augmenter la visibilité. Abonnez-vous pour ne rien manquer!

Livre *Au dodo pour guérir mon bobo*

Marilène Gagné, une inhalothérapeute de Granby, maman de quatre enfants, qui a rédigé un livret d'histoire pour expliquer l'anesthésie à sa fille qui devait subir une chirurgie mineure, s'est tournée vers nous pour la soutenir dans ses efforts pour publier et distribuer son livre à compte d'auteur.

Parce qu'il s'inscrit en cohérence avec la mission secondaire de l'Ordre de prévention et de promotion de la santé



Prix Roméo-Soucy 2014 > Josée Prud'Homme, directrice générale, Jocelyn Vachon, président, Roger J' Bellerose, récipiendaire du prix Roméo-Soucy 2014, et Jean-Jacques Bérubé, vice-président délégué, Relations marchands et groupes d'affinité à la Banque Nationale du Canada.



Mention d'honneur 2013 > Jocelyn Vachon, Geneviève Chénier et Josée Boudreault du CLSC Jean-Olivier-Chénier du CSSS du Lac-des-Deux-Montagnes recevant au nom de leur équipe, la plaque souvenir ainsi que la bourse de 2000 \$ offerte par Nadine Lambert, vice-présidente à la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS) affiliée à la Confédération des syndicats nationaux (CSN) et Josée Prud'Homme.

cardiorespiratoire et qu'il constitue un outil d'information intéressant pour le public, nous avons donc décidé, avec l'accord de l'auteur, de le publier en format numérique. L'OPIQ a retenu les services du même illustrateur qui a fait la BD souvenir pour le congrès de la SCTR pour dessiner des illustrations enfantines originales. La firme de graphisme Fusion Communications & Design a aussi décidé de contribuer au projet à sa façon en offrant bénévolement la mise en page. La publication est prévue pour l'été 2015.

Congrès

Congrès 2014 SCTR-OPIQ

L'événement, qui a eu lieu les 22, 23 et 24 mai dernier à l'hôtel Fairmont Le Reine Elizabeth, a connu du succès avec 442 inscriptions en provenance du Québec.

Concours *Place à la relève*: la bourse de 2000 \$ offerte par la FIQ a été remportée par Alex Bougie et Cloé Marciel, étudiantes de 2^e année du Collège de Valleyfield, dont c'était la première participation au concours.

Le Québec s'est illustré durant l'événement. En effet, en plus des nombreux conférenciers et conférencières qui ont assurés le volet francophone du congrès, Michael McArthur et Marco Zaccagnini ont ravi la coupe des Olympiades de l'intubation et la directrice générale s'est vue remettre le *Prix du président de la SCTR*, à titre de membre fondatrice de l'Alliance nationale des organismes de réglementation en thérapie respiratoire (ANORTR) et pour souligner son leadership et son implication dans l'harmonisation des règlements, contribuant ainsi à la mobilité de la main-d'œuvre à travers les différentes provinces.

Remise des prix 2014

Lors du banquet des présidents, l'OPIQ a procédé à la remise des prix 2014. Les récipiendaires sont:

- ▶ **Prix Mérite du CIQ**: Sonia Gauvreau, de Biron Soins du sommeil, reconnue pour sa contribution remarquable au développement et au rayonnement de notre profession;
- ▶ **Prix Élane-Trottier**: Livia Battisti, du CHUQ Saint-François-d'Assise, pour souligner son implication dans le projet du RQAM—ressource éducative en GMF, volet asthme et MPOC visant à rapprocher les services d'éducation et renforcer la pratique collaborative entre les professionnels dans les équipes de soins de première ligne;
- ▶ **Prix Roméo-Soucy**: Roger J' Bellerose, du CSSS des Sommets, Hôpital Laurentien, pour son importante contribution à la formation continue des inhalothérapeutes avec le développement de la formation en ligne *L'inhalothérapeute clinicien aux soins intensifs* en versions anglaise et française;
- ▶ **Mention d'honneur de la Semaine de l'inhalothérapeute 2013**: CLSC Jean-Olivier-Chénier du CSSS du Lac-des-Deux-Montagnes.

Félicitations à tous les lauréats!

Congrès 2015

Pendant la période visée par ce rapport, le comité du congrès s'est réuni pour discuter du contenu scientifique et développer la grille horaire des conférences qui a été présentée à la directrice générale pour approbation. Un appel de conférence a été lancé aux

inhalothérapeutes dans la revue, *l'Ordonnée* et par le site Web de l'OPIQ. Les personnes intéressées à proposer une conférence, un conférencier ou encore un sujet avaient jusqu'au 15 février pour le faire. Pour plus de détails concernant le programme scientifique et le concours *Place à la relève*, je vous invite à lire le rapport d'Élane Paré, chargée de projet, qui en assure désormais la gestion.

Le comité a choisi le thème *30 ans de reconnaissance, 50 ans d'inspiration* pour rappeler que, bien que notre profession ne soit reconnue par le système professionnel québécois que depuis 30 ans, elle existe depuis 50 ans. La conception graphique du visuel a été confiée à la firme Fusion Communications & Design. Seules les affiches ont été envoyées aux employeurs au début du mois de février par la poste. Toutes autres publicités et communications s'effectueront par courriel, par le bulletin électronique et par un site dédié au congrès.

Je termine en soulignant le travail accompli par les membres du comité du congrès et de la permanence de l'Ordre. Je les remercie pour leur disponibilité, leur implication et leur précieuse collaboration.

Line Prévost, inh., réd. a.
Coordonnatrice aux communications



C'est avec plaisir que je vous présente le bilan des principales activités effectuées dans le cadre de mes fonctions, soit la formation continue et l'élaboration de guides de pratique clinique pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015.

Mais tout d'abord, reconnaissant l'apport inestimable qu'apporte chacun des individus qui collaborent aux projets qui me sont confiés, permettez-moi de leur dédier mes premiers mots.

Puisque mes projets et réalisations sont le fruit d'un travail d'équipe, je désire adresser mes premiers remerciements à tous les inhalothérapeutes cliniciens qui ont contribué — de près ou de loin — à mes réalisations au cours de la dernière année. J'étends mes remerciements vers mes précieux collègues de la permanence qui partagent généreusement leur expertise clinique et leur vision de la profession et qui, par leur présence, enrichissent mon potentiel créatif tout autant que mon quotidien professionnel.

Enfin, si j'exprime également toute ma gratitude envers les administrateurs de l'Ordre, j'adresse mes derniers mots de remerciement à madame Josée Prud'Homme, directrice générale et Secrétaire, pour sa confiance et son appui indispensable dans la réalisation de nos projets et pour le foisonnement d'idées qu'elle m'inspire et m'encourage à exprimer.

1. Formation continue

1.1 *Campus OPIQ*

Avec comme objectif de rendre accessibles aux inhalothérapeutes des activités de formation qualifiantes, les travaux de développement du *Campus OPIQ* se sont poursuivis au cours du dernier exercice financier.

Au 31 mars 2015, 3153 inhalothérapeutes étaient inscrits au *Campus OPIQ*. Ce nombre représente une augmentation de 107 membres par rapport à l'exercice financier précédent.

Bien que le succès du *Campus OPIQ* repose d'abord sur l'intérêt et l'implication des inhalothérapeutes qui le visitent et qui l'utilisent quotidiennement, il repose aussi sur l'engagement et le dynamisme de partenaires privilégiés que l'OPIQ remercie très sincèrement: **Masimo** (partenaire Platine), **La Capitale, assurances générales** (partenaire Or) ainsi que la **Banque Nationale** et la **Société Canadienne des thérapeutes respiratoires** (partenaires Argent).

1.1.1 Activités de formation continue

Au cours de la dernière année, neuf nouvelles heures de formation ont été ajoutées en ligne sur le *Campus OPIQ*. Conséquemment, au 31 mars 2015, celui-ci offrait à ses membres une sélection de plus de 80 activités de formation (incluant les questionnaires de la revue *l'inhalo*) pour plus de 125 heures de formation.

Au total, ce sont 1382 activités de formation continue (incluant les questionnaires de la revue *l'inhalo*) qui ont été complétées sur le *Campus OPIQ* en cours d'année (voir les tableaux 1 et 2, p. 29-30).

Cette année encore, le *Campus OPIQ* a donné un accès à l'activité de formation *OPIQ-405: L'auscultation pulmonaire* (en français et en anglais), à certains enseignants et étudiants inscrits au programme d'inhalothérapie (ou de thérapie respiratoire) des maisons d'enseignement suivantes:

- ▶ Cégep de l'Outaouais (Québec);
- ▶ Collège de Valleyfield (Québec);
- ▶ *New Brunswick Community College* (Nouveau-Brunswick);
- ▶ Cité collégiale (Ontario).

De plus, il a maintenu l'accès à certains enseignants et étudiants inscrits au programme des études médicales prégraduées en médecine de la Faculté des sciences de la santé de l'Université de Quisqueya à Port-au-Prince (Haïti) pour les deux activités de formation suivantes:

- ▶ OPIQ-303: Les arythmies cardiaques
- ▶ OPIQ-405: L'auscultation pulmonaire

1.2 Activités de formation continue externes à l'OPIQ

De nombreuses activités de formation externes à l'OPIQ (en ligne ou hors ligne) ont été reconnues aux fins d'application du Règlement sur la formation continue

obligatoire des membres de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec.

1.3 Vérification de pièces justificatives (attestation de participation à une activité de formation continue)

Ciblant *a priori* la période de référence 2012-2014, 254 membres ont vu leurs pièces justificatives faire l'objet d'une demande de vérification au cours du dernier exercice financier.

1.4 Capsules d'information:

Règlement de formation continue obligatoire des membres de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec

Six (6) capsules d'information (format audio ou lecture seule) ont été élaborées et mises en ligne sur le site Web de l'OPIQ afin d'assister les inhalothérapeutes dans leur recherche d'information relativement au *Règlement de formation continue obligatoire des membres de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec* et d'en faciliter, par la même occasion, la compréhension et l'application.

2.Élaboration d'un guide de pratique clinique

2.1 Parler, écouter et écrire: l'art de communiquer en santé

L'OPIQ a publié un guide de pratique clinique portant sur la communication. Ce document, accessible en ligne depuis janvier dernier, s'adresse à l'ensemble des inhalothérapeutes et il se décline selon les trois axes suivants: 1) communication inhalothérapeute-patient, 2) communication en santé et 3) communication et adhésion thérapeutique.

Profitant du présent rapport, permettez-moi de remercier très sincèrement mes deux coauteures, Sylvie Laporte, inh., coordonnatrice au laboratoire des troubles du sommeil, CHU Sainte-Justine (particularités relatives à la clientèle pédiatrique) et Annie Mathieu, Ph. D. en sciences biomédicales, consultante privée (chapitre 3. Communication et adhésion thérapeutique) ainsi que mes collègues inhalothérapeutes de la permanence, Sandra Di Palma, Éline Paré, Bernard Cadieux et le président, Jocelyn Vachon, pour le temps accordé à commenter et bonifier avec justesse les textes, ainsi que Line Prévost pour le rigoureux travail de révision linguistique et de conception.

Note: le document est offert en format PDF et il est possible de remplir un questionnaire en ligne aux fins de formation continue des membres de l'Ordre.

2.2 Lignes directrices en sédation-analgésie

L'OPIQ a publié des lignes directrices en sédation-analgésie conjointement avec le Collège des médecins du Québec (CMQ) et l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ). Ces lignes directrices, en ligne depuis avril dernier, remplacent celles du Collège des médecins du Québec (*Utilisation de la sédation-analgésie*, 2009) et le guide de pratique clinique de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec (*La sédation-analgésie*, 2009).

Ces lignes directrices conjointes ont pour objectif d'harmoniser la pratique clinique de la sédation-analgésie. Elles décrivent l'ensemble des conditions exigées lorsque l'on procède à une intervention diagnostique ou thérapeutique sous sédation-analgésie, que ce soit pour un

adulte ou un enfant. Elles sont conçues dans le but d'offrir des recommandations visant un degré optimal de sécurité, notamment en ce qui concerne l'évaluation, la surveillance clinique, y compris le monitoring et la médication, peu importe l'endroit où a lieu la sédation-analgésie. Elles ont été conçues pour que les membres de chacun des ordres puissent facilement s'y reconnaître, selon les modalités qui encadrent l'exercice de leur profession respective, dans un contexte de pratique interprofessionnelle.

Note: le document est offert en format PDF et il est possible de remplir un questionnaire en ligne aux fins de formation continue des membres de l'Ordre.

3.Représentation/invitation

3.1 Journée thématique portant sur les communautés de pratique en santé publique (*Journées annuelles de santé publique du Québec – JASP 2014*)

Cette activité, pilotée par l'équipe des diététistes des Producteurs laitiers du Canada et le CEFRIO s'est tenue à Québec le 24 novembre 2014. C'est en qualité de membre du comité scientifique et de participante au panel d'experts que j'ai participé à cet événement riche en partage et en apprentissages.

Voilà qui achève le présent rapport.

Respectueusement,

Marise Tétreault, inh., M.A.
Coordonnatrice
au développement professionnel

Tableau 1.
Activités de formation terminées entre le 1^{er} avril 2014 et le 31 mars 2015

| Nom de l'activité | | Nombre d'heures | Nombre de membres qui l'ont terminé |
|-------------------|--|-----------------|-------------------------------------|
| OPIQ-101 | Gérer au quotidien un laboratoire d'épreuves diagnostiques | 3,0 | 03 |
| OPIQ-102 | Introduction à la polysomnographie | 3,0 | 22 |
| OPIQ-103 | La ponction artérielle radiale | 3,0 | 56 |
| OPIQ-104 | Les infections transmissibles par le sang | 1,0 | 13 |
| OPIQ-105 | Polysomnographie II | 3,0 | 21 |
| OPIQ-201 | Les laboratoires et l'inhalothérapeute : au-delà du gaz artériel | 3,0 | 03 |
| OPIQ-202 | Processus de deuil normal et pathologique et obstacles au deuil : la ligne est mince | 3,0 | 05 |
| OPIQ-203 | La dyspnée chez le patient atteint d'une MPOC | 1,0 | 14 |
| OPIQ-204 | Pharmaco 101 | 2,0 | 07 |
| OPIQ-205 | Application de l'échographie en anesthésie locorégionale | 1,0 | 07 |
| OPIQ-206 | Appel à l'action : MPOC et asthme, faits, connaissances et notions | 1,0 | 06 |
| OPIQ-207 | Syndrome respiratoire aigu posttransfusionnel | 1,0 | 05 |
| OPIQ-208 | <i>Transfusion-related acute lung injury</i> | 1,0 | 01 |
| OPIQ-209 | La rédaction de notes au dossier | 2,0 | 18 |
| OPIQ-210 | La transplantation pulmonaire | 1,0 | 16 |
| OPIQ-301 | Assistance anesthésique lors d'urgences obstétricales | 2,5 | 09 |
| OPIQ-303 | Les arythmies cardiaques | 3,0 | 30 |
| OPIQ-304 | La réanimation cardiorespiratoire avancée (ACLS – volet arythmies) | 2,0 | 01 |
| OPIQ-305 | Sucré ou salé, sec ou mouillé : quelle est la bonne recette des solutés ? | 1,0 | 06 |
| OPIQ-306 | Épreuve cardiopulmonaire sur ergocycle : stade I de Jones | 1,0 | 02 |
| OPIQ-307 | Prise en charge de l'asthme en situation réelle | 1,0 | 14 |
| OPIQ-309 | <i>Charting notes to medical file</i> | 2,0 | 01 |
| OPIQ-310 | Intervenir auprès de vos patients fumeurs : le rôle des inhalothérapeutes | 2,5 | 103 |
| OPIQ-401 | Apnée complexe et sevrage difficile de la PPC | 1,0 | 22 |
| OPIQ-402 | Le <i>damage control</i> chez les polytraumatisés | 1,0 | 06 |
| OPIQ-403 | L'oxymétrie transcutanée : un nouveau champ d'activité pour les inhalothérapeutes | 1,0 | 03 |
| OPIQ-405 | L'auscultation pulmonaire | 4,0 | 18 |
| OPIQ-406 | Le laser | 1,5 | 02 |
| OPIQ-407 | Comprendre la filtration | 0,5 | 103 |
| OPIQ-408 | L'interprétation des gaz artériels | 2,0 | 13 |
| OPIQ-409 | <i>Anemia: what you need to know</i> | 1,5 | 55 |
| OPIQ-410 | Physiologie du fœtus et du nouveau-né. Adaptation à la vie extra-utérine | 2,0 | 17 |
| OPIQ-411 | <i>Oxygen targeting and retinopathy of prematurity prevention</i> | 1,5 | 44 |
| OPIQ-501 | Pneumothorax chez l'enfant | 1,0 | 12 |
| OPIQ-502 | La sédation procédurale | 1,0 | 14 |
| OPIQ-503 | Les mots qui donnent du souffle | 1,0 | 11 |

Tableau 1.
Activités de formation terminées entre le 1^{er} avril 2014 et le 31 mars 2015 (suite)

| Nom de l'activité | | Nombre d'heures | Nombre de membres qui l'ont terminé |
|-------------------|---|-----------------|-------------------------------------|
| OPIQ-504 | <i>Pulmonary auscultation</i> | 4,0 | 02 |
| OPIQ-505 | Quoi de neuf en réanimation ? | 1,0 | 13 |
| OPIQ-601 | Gestion avancée des voies aériennes | 4,0 | 15 |
| OPIQ-602 | L'inhalothérapeute clinicien aux soins intensifs | 4,0 | 08 |
| OPIQ-701 | <i>Advanced airway management</i> | 4,0 | 03 |
| OPIQ-702 | <i>The respiratory therapist in the intensive care</i> | 4,0 | 01 |
| OPIQ-703 | Démystifier la trachéostomie | 0,45 | 165 |
| OPIQ-801 | Introduction à la pratique fondée sur des données probantes en sciences de la santé | 1,0 | 04 |
| OPIQ-802 | Polysomnographie: les nouvelles règles d'analyse des événements respiratoires (AASM-2012) | 1,25 | 23 |
| OPIQ-803 | Exercice, alimentation et prévention cardiovasculaire | 1,25 | 09 |
| OPIQ-804 | <i>Introduction to high flow oxygen therapy</i> | 0,45 | 01 |
| OPIQ-805 | Introduction à l'oxygénothérapie à haut débit | 0,45 | 01 |
| OPIQ-806 | Asynchronies « patient-ventilateur » | 1,0 | 01 |

Tableau 2.
Questionnaires de la revue *l'inhalo* remplis entre le 1^{er} avril 2014 et le 31 mars 2015 (en ligne)

| Nom de l'activité | Nombre d'heures | Nombre de membres ayant terminé | Nom de l'activité | Nombre d'heures | Nombre de membres ayant terminé |
|--|-----------------|---------------------------------|---|-----------------|---------------------------------|
| Questionnaire <i>l'inhalo</i> 25-03 | 1,0 | 06 | Questionnaire <i>l'inhalo</i> 28-03 (fra.) | 1,0 | 07 |
| Questionnaire <i>l'inhalo</i> 25-04 | 1,0 | 14 | Questionnaire <i>l'inhalo</i> 28-04 | 1,0 | 05 |
| Questionnaire <i>l'inhalo</i> 26-01 | 1,0 | 11 | Questionnaire <i>l'inhalo</i> 29-01 | 1,0 | 08 |
| Questionnaire <i>l'inhalo</i> 26-02 | 1,0 | 09 | Questionnaire <i>l'inhalo</i> 29-02 | 1,0 | 09 |
| Questionnaire <i>l'inhalo</i> 26-03 | 1,0 | 07 | Questionnaire <i>l'inhalo</i> 29-03 | 1,0 | 16 |
| Questionnaire <i>l'inhalo</i> 26-04 | 1,0 | 08 | Questionnaire <i>l'inhalo</i> 29-04 | 1,0 | 09 |
| Questionnaire <i>l'inhalo</i> 27-01 | 1,0 | 08 | Questionnaire <i>l'inhalo</i> 30-01 (p. 08) | 1,0 | 10 |
| Questionnaire <i>l'inhalo</i> 27-02 | 1,0 | 07 | Questionnaire <i>l'inhalo</i> 30-01 (p. 26) | 1,0 | 14 |
| Questionnaire <i>l'inhalo</i> 27-03 (ang.) | 1,0 | 02 | Questionnaire <i>l'inhalo</i> 30-02 | 1,0 | 14 |
| Questionnaire <i>l'inhalo</i> 27-03 (fra.) | 1,0 | 12 | Questionnaire <i>l'inhalo</i> 30-03 | 1,0 | 21 |
| Questionnaire <i>l'inhalo</i> 27-04 | 1,0 | 08 | Questionnaire <i>l'inhalo</i> 30-04 | 1,0 | 22 |
| Questionnaire <i>l'inhalo</i> 28-01 | 1,0 | 10 | Questionnaire <i>l'inhalo</i> 31-01 | 1,0 | 56 |
| Questionnaire <i>l'inhalo</i> 28-02 | 1,0 | 07 | Questionnaire <i>l'inhalo</i> 31-02 | 1,0 | 49 |
| Questionnaire <i>l'inhalo</i> 28-03 (ang.) | 1,0 | 03 | Questionnaire <i>l'inhalo</i> 31-03 | 1,0 | 51 |
| | | | Questionnaire <i>l'inhalo</i> 31-04 | 1,0 | 45 |

NOTE: quelques questionnaires de la revue *l'inhalo* des deux premières éditions parues au cours de l'exercice financier 2013-2014 ont également été remplis en format papier. À ce sujet, précisons que, depuis octobre 2013, le questionnaire de formation continue des revues n'est accessible que sur le *Campus OPIQ*, facilitant du coup sa réussite, car il n'y a pas de limite quant au temps ni au nombre d'essais permis.



Les projets technologiques

À titre de coordonnatrice aux technologies de l'information, je réalise des projets reliés à ce secteur. Ainsi, j'assure la disponibilité, la sécurité et le développement du parc informatique, des systèmes d'information et des logiciels de bureautique incluant le système de gestion des membres, le système de téléphonie et Internet, nécessaires aux opérations de l'Ordre.

Voici le bilan des principales réalisations du présent exercice.

Politique de sécurité TI

Dans la mesure où les actifs informationnels sous la responsabilité de l'Ordre doivent être protégés et sécurisés et afin d'assurer le respect des lois en matière de sécurité de l'information, l'Ordre a élaboré une *Politique de sécurité de l'information*, laquelle oriente et détermine l'utilisation appropriée et sécuritaire de celle-ci.

Elle sera mise en place lors du prochain exercice financier.

Loi canadienne antipourriel

L'Ordre a effectué les travaux afin de se conformer aux exigences de la *Loi canadienne antipourriel et les autres menaces électroniques*. Nous avons dû modifier les formulaires, version papier ou électronique, afin d'obtenir le consentement des membres pour recevoir des messages électroniques commerciaux (MEC) et développer un mécanisme d'exclusion pour ceux-ci (désabonnement).

Parc informatique

Comme pour chaque organisation, la modernisation implique un investissement continu. Cette année, il s'est traduit par :

- ▶ le remplacement du système téléphonique ;
- ▶ l'implantation d'une solution sécurisée de partage de documents ;
- ▶ la mise à jour du logiciel de numérisation.

L'outil actuel du *Rapport d'inspection professionnel* étant en fin de vie, nous avons effectué une analyse pour son remplacement. L'Ordre profite de cette occasion pour développer un outil basé sur une nouvelle approche par compétence.

Je remercie les administrateurs du Conseil d'administration, la directrice générale et mes collègues de la permanence pour leur soutien et collaboration.

Francine Beaudoin

Coordonnatrice aux technologies de l'information



C'est avec plaisir que je vous informe des différents travaux accomplis au

cours de la période allant du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015, période couvrant le dernier exercice financier.

Mais avant tout, permettez-moi de remercier la directrice générale et Secrétaire de l'Ordre ainsi que les administrateurs pour la confiance accordée dans la réalisation de mes divers mandats.

Les tâches qui me sont confiées concernent respectivement le développement professionnel et les communications.

1. Développement professionnel

1.1 Mise à jour du guide de pratique clinique *Contribution à l'évaluation des problèmes respiratoires*

J'ai terminé la mise à jour du guide. Afin d'assurer la pérennité des liens électroniques (hyperliens) qui deviennent rapidement désuets, un important nombre de ces références ont été remplacées. Nous avons demandé une relecture de certaines parties à des experts dans leur domaine respectif, précisément celles se rapportant à la fonction respiratoire et à l'anesthésie. Bref, cette revue permet la continuité de cet outil pour lequel il existe une forte demande, notamment de la part du corps enseignant le programme de Techniques d'inhalothérapie. Il sera par la suite soumis à la révision linguistique et offert bientôt aux inhalothérapeutes.

1.2 Mémoire sur l'instauration d'une épreuve certificative

La rédaction du mémoire visant à obtenir l'autorisation d'adopter un *Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre* est achevée. Le mémoire dresse un portrait réaliste de la pratique contemporaine. Il met aussi de l'avant la nécessité pour l'Ordre de s'assurer de la maîtrise de compétences, soit complètement nouvelles ou déjà existantes, mais qui se sont complexifiées. Il montre aussi les caractéristiques essentielles qui déterminent un examen professionnel valide et fidèle. Une revue de la littérature a permis de proposer des solutions tangibles. Ainsi, l'Ordre pourrait évaluer les compétences des futurs inhalothérapeutes, pour qu'il assume pleinement ses obligations au regard de la protection du public.

1.3 Contribution au mémoire intitulé *Demande de reconnaissance d'une activité d'évaluation*

Ma participation à la rédaction de ce mémoire a consisté à définir l'évaluation et à la situer dans un concept plus large, celui du raisonnement clinique. La description de l'évaluation faite par les inhalothérapeutes pour différents secteurs s'appuie sur plusieurs documents de sources légales, ministérielles ou de l'OPIQ. Ces dernières incluent les rapports traitant de la complexité de la pratique des inhalothérapeutes travaillant en soins critiques, en soins à domicile et en assistance anesthésique. Ces rapports contenaient de nombreux témoignages, reproduits dans le mémoire, qui illustrent clairement la confiance des médecins envers l'évaluation effectuée par les inhalothérapeutes.

1.4 Actualisation des normes de pratique

Je contribue à la révision des normes qui se veulent une référence pour la pratique de l'inhalothérapie. Le travail s'effectue à partir des compétences définies dans le profil d'entrée dans la pratique produit par l'OPIQ, auquel s'ajoutent quatre (4) compétences. Elles concernent respectivement l'élaboration de plans de soins, la gestion, la recherche et les obligations professionnelles. Ma principale tâche consiste à vérifier la formulation de l'énoncé de la compétence afin qu'il soit fidèle au niveau de maîtrise exigée par la pratique contemporaine de l'inhalothérapie.

1.5 Écriture de scénarios pour simulation clinique pour l'Ordre des thérapeutes respiratoires de l'Ontario (OTRO)

Au courant de la période s'échelonnant du mois d'août au mois d'octobre 2014, j'ai collaboré à l'écriture de scénarios pour des simulations cliniques. Celles-ci serviront à évaluer les compétences des candidats formés à l'étranger désirant exercer la profession d'inhalothérapeute en Ontario et, le cas échéant, dans le reste du Canada. Nous avons développé deux cas de simulation, un de basse fidélité et un de haute fidélité. Les scénarios fournis par notre équipe de travail ont tous été acceptés avec modifications mineures.

2. COMMUNICATIONS

Pour cet aspect de ma tâche, mes réalisations se rapportent à ma participation à la revue professionnelle, à l'élaboration du programme scientifique du congrès ainsi qu'à l'animation des médias sociaux.

Élaine Paré, inh., Ph. D. en pédagogie
Chargée de projet

Inscriptions au Tableau

| | |
|------------------------|------|
| Total des inscriptions | 4151 |
| Premières inscriptions | 210 |

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période détenant

| | |
|------------------------------|------|
| Permis restrictif temporaire | 3 |
| Permis sur permis | 5 |
| Permis régulier | 4143 |

Membres inscrits au Tableau avec limitation ou suspension

| | |
|---|----|
| Avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles | 11 |
| Avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles | 8 |

Suspensions ou révocations de permis selon la catégorie

| | |
|-----------------|---|
| Permis régulier | 8 |
|-----------------|---|

Permis délivrés selon la catégorie

| | |
|-------------------|-----|
| Permis régulier | 207 |
| Permis sur permis | 3 |

Radiations du Tableau

| | |
|--------------|----|
| Abandon | 22 |
| Non-paiement | 30 |
| Retraite | 42 |
| Décès | 1 |

Montant de la cotisation annuelle exigible

| | |
|---------------------|-----------|
| Membres actifs | 384,00 \$ |
| Membres non actifs | 216,00 \$ |
| Membres hors Québec | 363,00 \$ |

Répartition des membres selon le sexe

| | |
|----------|------|
| Féminin | 3502 |
| Masculin | 649 |

Répartition selon la catégorie d'inscription

| | |
|---------------------|------|
| Membres actifs | 3781 |
| Membres hors Québec | 14 |
| Membres non actifs | 356 |

Répartition régionale

| | |
|-------------------------------|------|
| Bas-Saint-Laurent | 88 |
| Saguenay–Lac-Saint-Jean | 162 |
| Capitale-Nationale | 505 |
| Mauricie | 146 |
| Estrie | 229 |
| Montréal | 1357 |
| Outaouais | 123 |
| Abitibi-Témiscamingue | 86 |
| Côte-Nord | 42 |
| Nord-du-Québec | 9 |
| Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine | 42 |
| Chaudière-Appalaches | 194 |
| Laval | 120 |
| Lanaudière | 131 |
| Laurentides | 207 |
| Montréal | 563 |
| Centre-du-Québec | 92 |
| Hors du Québec | 55 |

Répartition des champs de pratique

| | |
|--|------|
| Administration | 147 |
| Assistance anesthésique | 1200 |
| Assistance ventilatoire | 957 |
| Autre | 187 |
| Calorimétrie | 2 |
| Cardiologie et hémodynamie | 94 |
| Centre d'enseignement sur l'asthme-MPOC | 87 |
| Clinique antidouleur | 7 |
| Enseignement en premiers soins (RCR) | 19 |
| Épreuves diagnostiques de la fonction cardiaque (effort) | 12 |
| Épreuves diagnostiques de la fonction respiratoire | 358 |
| Épreuves diagnostiques du sommeil | 246 |
| Groupe de médecine de famille (GMF) | 10 |
| Recherche | 32 |
| Rééducation respiratoire | 66 |
| Soins à domicile (épreuves diagnostiques) | 40 |
| Soins à domicile (soins resp. généraux) | 371 |
| Soins à domicile (VAP) | 58 |
| Soins respiratoires généraux | 1881 |

N.B. : un inhalothérapeute peut œuvrer dans plus d'un secteur d'activité.



Dans l'ordre habituel, assises à l'avant: Francine Beaudoin, Sandra Di Palma, Josée Prud'Homme, Éline Paré. Debout à l'arrière: Marie Andrée Cova, Andrée Lacoursière, Clémence Carpentier, Marise Tétreault, Line Prévost et Bernard Cadieux.

Josée Prud'Homme, Adm. A., M.A.P.,
directrice générale et Secrétaire

M^e Andrée Lacoursière, B.A., LL.B.,
DESS en droit et politiques de la santé,
adjointe à la direction générale

Bernard Cadieux, inh., M.A.P., M. Sc.,
syndic

Sandra Di Palma, inh.,
coordonnatrice à l'inspection professionnelle

Line Prévost, inh., réd. a.,
coordonnatrice aux communications

Marise Tétreault, inh., M.A.,
coordonnatrice au développement professionnel

Francine Beaudoin,
coordonnatrice aux technologies
de l'information

Éline Paré, inh., Ph. D. en pédagogie,
chargée de projet

Clémence Carpentier,
secrétaire de direction

Marie Andrée Cova,
secrétaire à l'inspection professionnelle

Support informatique

Groupe Technologies de l'information (GTI)

Sam Roy, Connexence

Comité organisateur du congrès

Sandra Di Palma, inh.,
coordonnatrice à l'inspection professionnelle

M^e Andrée Lacoursière, B.A., LL.B.,
DESS en droit et politiques de la santé,
adjointe à la direction générale

Éline Paré, inh., Ph. D. en pédagogie,
chargée de projet

Line Prévost, inh., réd. a.,
coordonnatrice aux communications

Josée Prud'Homme, Adm. A., M.A.P.,
directrice générale et Secrétaire

France St-Jean, inh., DESS
en enseignement, enseignante,
Collège de Rosemont

Marise Tétreault, inh., M.A.,
coordonnatrice au développement professionnel

Collaboratrices

Clémence Carpentier,
secrétaire de direction

Marie Andrée Cova,
secrétaire à l'inspection professionnelle

Francine Beaudoin,
coordonnatrice aux technologies
de l'information

Publications et communications

Publications

Line Prévost, inh., réd. a.,
coordonnatrice aux communications

Collaborateurs

Livia Battisti, inh.

Jacques Beaulieu, écrivain

Roger J' Bellerose, inh.

Alex Bougie, stg. inh.

Bernard Cadieux, inh., M.A.P., M. Sc.

Magali Cournoyer-Proulx, avocate

Maria Gagliardi, avocate

Sonia Gauvreau, inh.

Martine Gosselin, inh., MBA

Johanne Gravel, inh.

Maxime Hébert, inh.

Mireille Lévesque, inh.

Andrée Lacoursière, avocate,
adjoindé à la direction générale

Cloé Marcil, stg. inh.

D' François Marquis

Louise Milmore, inh.

Annie Montreuil, Ph. D., sciences
médicales et chercheuse

Aurore Olszanowski,
banquière personnelle

Charles Paiement,
conseiller en placement

Élaine Paré, inh.,
Ph. D. en pédagogie

D' Simon Parenteau

Anick Perreault-Labelle

François Philibert-Dubois, inh.

Josée Prud'Homme, Adm. A., M.A.P.,
directrice générale et Secrétaire

D^{re} Marie-Claude Raymond

Sclérodémie Québec

Marise Tétreault, inh., M.A.,
coordonnatrice au développement
professionnel

D^{re} Michèle Tremblay

Jocelyn Vachon, inh., DESS en
enseignement collégial, président

Jeremy Wiggins, inh.

Communications

Jocelyn Vachon, inh.
DESS en enseignement collégial,
président

Line Prévost, inh., réd. a.
coordonnatrice aux communications

Josée Prud'Homme, Adm. A., M.A.P.,
directrice générale et Secrétaire

Conseiller

Louis Boivin,
Sphère Communication stratégique



Lavallée | Binette | Brière | Ouellette CPA
S.E.N.C.R.L.

**ORDRE PROFESSIONNEL DES
INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC**
ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE
31 MARS 2015

187, boul. Arthur-Sauvé, bureau 101, Saint-Eustache (Québec) J7P 2A6
T 450.491.1311 F 450.491.6521 info@bbocpa.com



Lavallée | Blnette | Brière | Ouellette CPA
S.E.N.C.R.L.

**ORDRE PROFESSIONNEL DES
INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC**
ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE
31 MARS 2015

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

ÉTATS FINANCIERS

| | |
|--------------------------|---|
| Résultats | 2 |
| Évolution de l'actif net | 3 |
| Bilan | 4 |
| Flux de trésorerie | 5 |
| Notes complémentaires | 6 |

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

| | |
|--|----------|
| Produits nets de placements | Annexe A |
| Bureau de direction et services administratifs | Annexe A |
| Frais généraux | Annexe B |



Lavallée | Binette | Brière | Ouellette CPA
S.E.N.C.R.L.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de l'

ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC, qui comprennent le bilan au 31 mars 2015 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC au 31 mars 2015, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Lavallée Binette Brière Ouellette CPA, s.e.n.c.r.l.

St-Eustache, le 28 août 2015

¹ Par: Manon Binette, CPA auditeur, CA



Lavallée | Binette | Brière | Ouellette CPA
S.E.N.C.R.L.

**ORDRE PROFESSIONNEL DES
INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC**

RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 mars 2015

| | FONDS D'AD- MINISTRATION | FONDS DE RISTOURNES ASSURANCE RESPONSA- BILITÉ | TOTAL 2015 | TOTAL 2014 |
|--|-----------------------------|--|------------------|-------------------|
| PRODUITS | | | | |
| Cotisations et assurances | 1 626 018 \$ | - | 1 626 018 \$ | 1 582 132 \$ |
| Administration et autres | 60 842 | - | 60 842 | 65 503 |
| Congrès | - | - | - | 278 766 |
| Formation continue | 46 043 | - | 46 043 | 73 611 |
| Équivalence | 19 856 | - | 19 856 | 16 158 |
| Droits d'examens | - | - | - | 300 |
| Publicité - <i>l'inhalo</i> | 70 894 | - | 70 894 | 61 488 |
| Produits nets de placements (annexe A) | 96 760 | 9 076 | 105 836 | 82 540 |
| Ristournes | - | 29 101 | 29 101 | 30 701 |
| | 1 920 413 | 38 177 | 1 958 590 | 2 191 199 |
| CHARGES | | | | |
| Bureau de direction et services administratifs (annexe A) | 1 249 788 | - | 1 249 788 | 1 048 742 |
| Encadrement de la profession | | | | |
| Inspection professionnelle | 174 836 | - | 174 836 | 156 521 |
| Syndic | 198 673 | - | 198 673 | 226 507 |
| Discipline et autres | 14 741 | - | 14 741 | 16 068 |
| Formation continue | 31 437 | - | 31 437 | 57 928 |
| Équivalence | 2 450 | - | 2 450 | 4 529 |
| Congrès | - | - | - | 272 256 |
| Revue - <i>l'inhalo</i> | 54 767 | - | 54 767 | 56 531 |
| Développement | 139 604 | - | 139 604 | 137 684 |
| | 1 866 296 | - | 1 866 296 | 1 976 766 |
| EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES | 54 117 \$ | 38 177 \$ | 92 294 \$ | 214 433 \$ |



Lavallée | Binette | Brière | Ouellette CPA
S.E.N.C.R.L.

**ORDRE PROFESSIONNEL DES
INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC**

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Exercice terminé le 31 mars 2015

| | FONDS D'ADMINISTRATION | | FONDS DE RISTOURNES ASSURANCE RESPONSA- BILITÉ | TOTAL 2015 | TOTAL 2014 |
|---|------------------------------------|----------------------------------|--|---------------|---------------|
| | INVESTI EN IMMOBI- LISATIONS | NON GREVÉ D'AFFECTA- TIONS | | | |
| SOLDES AU DÉBUT | 35 125 \$ | 1 088 842 \$ | 499 497 \$ | 1 623 464 \$ | 1 409 031 \$ |
| Excédent (insuffisance) des produits sur les charges | (13 292) | 67 409 | 38 177 | 92 294 | 214 433 |
| Acquisitions d'immobilisations | 21 122 | (21 122) | - | - | - |
| SOLDES À LA FIN | 42 955 \$ | 1 135 129 \$ | 537 674 \$ | 1 715 758 \$ | 1 623 464 \$ |



Lavallée | Binette | Brière | Ouellette, CPA
S.E.N.C.R.L.

**ORDRE PROFESSIONNEL DES
INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC**

BILAN

31 mars 2015

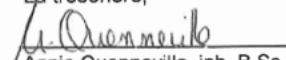
| | FONDS D'AD- MINISTRATION | FONDS DE RISTOURNES ASSURANCE RESPONSA- BILITÉ | TOTAL 2015 | TOTAL 2014 |
|---|-----------------------------|--|---------------------|---------------------|
| ACTIF | | | | |
| ACTIF À COURT TERME | | | | |
| Encaisse | 1 512 499 \$ | - | 1 512 499 \$ | 95 692 \$ |
| Placements temporaires (note 3) | 170 752 | - | 170 752 | 214 324 |
| Débiteurs (note 4) | 43 992 | - | 43 992 | 61 026 |
| Frais payés d'avance | 99 444 | - | 99 444 | 8 642 |
| | 1 826 687 | - | 1 826 687 | 379 684 |
| PLACEMENTS (note 5) | 1 071 439 | - | 1 071 439 | 881 107 |
| FONDS DE RISTOURNES | - | 537 674 | 537 674 | 499 497 |
| IMMOBILISATIONS (note 6) | 42 955 | - | 42 955 | 35 125 |
| | 2 941 081 \$ | 537 674 \$ | 3 478 755 \$ | 1 795 413 \$ |
| PASSIF | | | | |
| PASSIF À COURT TERME | | | | |
| Créditeurs (note 7) | 354 278 \$ | - | 354 278 \$ | 162 210 \$ |
| Subvention reportée | 719 | - | 719 | 719 |
| Produits reportés | 1 408 000 | - | 1 408 000 | 9 020 |
| | 1 762 997 | - | 1 762 997 | 171 949 |
| ACTIF NET | | | | |
| Investi en immobilisations | 42 955 | - | 42 955 | 35 125 |
| Non grevé d'affectations | 1 135 129 | - | 1 135 129 | 1 088 842 |
| Fonds de ristournes assurance-responsabilité | - | 537 674 | 537 674 | 499 497 |
| | 1 178 084 | 537 674 | 1 715 758 | 1 623 464 |
| | 2 941 081 \$ | 537 674 \$ | 3 478 755 \$ | 1 795 413 \$ |

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président,


Jocelyn Vachon, inh., DESS en enseignement collégial

La trésorière,


Annie Quenneville, inh. B.Sc.



Lavallée | Binette | Brière | Ouellette CPA
S.E.N.C.R.L.

**ORDRE PROFESSIONNEL DES
INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC**

FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars 2015

| | 2015 | 2014 |
|--|--------------|------------|
| ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT | | |
| Excédent des produits sur les charges | 92 294 \$ | 214 433 \$ |
| Éléments sans incidence sur la trésorerie : | | |
| Amortissement des immobilisations | 13 292 | 10 143 |
| Produits du fonds de ristournes | (38 177) | (38 504) |
| Variation de la juste valeur des placements | (55 441) | (40 916) |
| | 11 968 | 145 156 |
| Variation nette des éléments hors liquidités du fonds de roulement (note 8) | 1 517 280 | 28 084 |
| | 1 529 248 | 173 240 |
| ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT | | |
| Acquisitions de placements | (134 891) | (180 033) |
| Acquisitions d'immobilisations | (21 122) | (13 869) |
| | (156 013) | (193 902) |
| VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE | 1 373 235 | (20 662) |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT | 310 016 | 330 678 |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN | 1 683 251 \$ | 310 016 \$ |
| Représentés par : | | |
| Encaisse | 1 512 499 \$ | 95 692 \$ |
| Placements temporaires | 170 752 | 214 324 |
| | 1 683 251 \$ | 310 016 \$ |



Lavallée | Binette | Brière | Ouellette CPA
S.E.N.C.R.L.

**ORDRE PROFESSIONNEL DES
INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2015

1- CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre a été constitué par lettres patentes du Gouvernement du Québec. Il est régi par le Code des professions du Québec et est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Sa mission principale est d'assurer la protection du public. Par conséquent, il surveille l'exercice de la profession selon des normes élevées dans le but de garantir des soins et des services de haute qualité.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Base de présentation

Les états financiers de l'Ordre sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

b) Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'Ordre doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Ordre pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

c) Comptabilité par fonds

Le Fonds d'administration est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds. Il présente les actifs et les charges afférents aux immobilisations ainsi que les ressources non affectées.

Le Fonds de ristournes - assurance responsabilité présente les montants rétrocédés par les assureurs du régime d'assurance responsabilité professionnelle de même que les revenus de placements y afférant. Le fonds est géré par la société d'assurance; le taux de rendement accordé correspond au taux des Obligations du Canada, terme de 5 ans diminué ou majoré d'un pourcentage déterminé selon le montant total des fonds de stabilisation des primes et de prévention. Les intérêts sont versés mensuellement dans le fonds.

d) Constatation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.



Lavallée | Binette | Brière | Ouellette, CPA
S.E.N.C.R.L.

**ORDRE PROFESSIONNEL DES
INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2015

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

d) Constatation des produits (suite)

Les autres produits sont constatés lorsque les services sont rendus et que leur encaissement est raisonnablement assuré.

Les principaux produits de l'Ordre sont les suivants:

Cotisations des membres

Les cotisations des membres sont constatées à titre de produits dans l'exercice auquel elles se rapportent. Depuis le 1er avril 2014, l'Ordre encaisse et comptabilise les cotisations au fur et à mesure où elles sont reçues, alors qu'auparavant il les encaissait et comptabilisait seulement dans l'exercice où elles se rapportaient. Les cotisations encaissées avant la fin de l'exercice, mais se rapportant à l'exercice suivant, sont présentées à titre de produits reportés.

Congrès, formation continue et équivalence

Les produits tirés des congrès, de la formation continue et des dossiers d'équivalence sont constatés lorsque ces activités ont lieu. Les sommes perçues relativement à ces activités mais non encore gagnées sont comptabilisées à titre de produits reportés.

Administration et revue l'Inhalo

Les frais d'administration sont constatés à titre de produits lors de leur facturation. Les revenus de publicité dans la revue l'Inhalo sont comptabilisés lors de la publication de la revue.

Produits nets de placements

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la comptabilité d'exercice.

Les produits nets de placements incluent les revenus des fonds d'investissement, ainsi que les variations de juste valeur et les gains ou pertes réalisés sur les ventes de titres.

e) Imputation des charges

L'Ordre présente ses produits et charges par activité. Par conséquent, les charges directes relatives à une activité lui sont imputées et les frais généraux sont répartis au prorata des charges totales des diverses activités, avant prise en compte des frais généraux.

f) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie l'encaisse et les placements temporaires; ceux-ci sont acquis avec les excédents temporaires de liquidités de l'Ordre et sont disponibles pour régler les opérations de nature courante.



Lavallée | Blinette | Brière | Ouellette CPA
S.E.N.C.R.L.

**ORDRE PROFESSIONNEL DES
INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2015

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

g) Actifs et passifs financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement à l'exception de ses placements dans des fonds d'investissement qui sont cotés sur le marché boursier; ceux-ci sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des comptes-clients.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et charges à payer.

h) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur le nombre d'années indiquées ci-dessous, représentant leur durée de vie utile estimative.

| | |
|-------------------------|-------|
| Mobilier de bureau | 8 ans |
| Améliorations locatives | 8 ans |
| Matériel informatique | 3 ans |

3- PLACEMENTS TEMPORAIRES

Au 31 mars 2015, ces placements sont composés de fonds monétaires ayant une valeur boursière de 170 752 \$. La juste valeur de ces fonds est égale à leur coût. Au 31 mars 2014, les placements temporaires étaient composés de fonds d'obligations à court terme dont la valeur boursière était de 214 324 \$.

4- DÉBITEURS

| | 2015 | 2014 |
|----------------|------------------|------------------|
| Clients | 43 992 \$ | 38 124 \$ |
| Taxes de vente | - | 22 902 |
| | 43 992 \$ | 61 026 \$ |



Lavallée | Binette | Brière | Ouellette CPA
S.E.N.C.R.L.

**ORDRE PROFESSIONNEL DES
INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2015

5- PLACEMENTS

| | 2015 | | 2014 |
|--|-----------|----|---------|
| Fonds d'investissement évalués à la juste valeur | 1 071 439 | \$ | 881 107 |

6- IMMOBILISATIONS

| | 2015 | | 2014 | |
|-------------------------|---------|------------------------------|-----------------|-----------------|
| | Coût | Amortis- sement cumulé | Valeur nette | Valeur nette |
| Mobilier de bureau | 46 922 | \$ 27 423 | \$ 19 499 | \$ 7 327 |
| Améliorations locatives | 24 805 | 13 952 | 10 853 | 13 953 |
| Matériel informatique | 351 960 | 339 357 | 12 603 | 13 845 |
| | 423 687 | \$ 380 732 | \$ 42 955 | \$ 35 125 |

7- CRÉDITEURS

| | 2015 | | 2014 |
|----------------|---------|----|---------|
| Fournisseurs | 185 620 | \$ | 162 210 |
| Taxes de vente | 168 658 | | - |
| | 354 278 | \$ | 162 210 |

8- VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS LIQUIDITÉS DU FONDS DE ROULEMENT

| | 2015 | | 2014 |
|----------------------|-----------|----|----------|
| Débiteurs | 17 034 | \$ | 20 039 |
| Frais payés d'avance | (90 802) | | 17 725 |
| Créditeurs | 192 068 | | 30 219 |
| Subvention reportée | - | | (1 281) |
| Produits reportés | 1 398 980 | | (38 618) |
| | 1 517 280 | \$ | 28 084 |



Lavallée | Binette | Brière | Ouellette CPA
S.É.N.C.R.L.

**ORDRE PROFESSIONNEL DES
INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2015

9- CHARGES DE RETRAITE

L'Ordre contribue au régime enregistré d'épargne-retraite collectif des employés. Au cours de l'exercice, l'Ordre a versé 66 616 \$ à titre de contributions à ce régime (60 262 \$ en 2014).

10- ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'Ordre est locataire d'un local en vertu d'un bail venant à échéance le 31 octobre 2020. Les loyers minimaux futurs totalisent 235 259 \$ plus une portion des frais communs. L'Ordre a également signé un contrat de 5 ans, échéant en 2019, pour la location d'un photocopieur et d'une timbreuse. Les frais sont de 9 592 \$ par année.

Les versements relatifs à ces engagements prévus pour les cinq prochains exercices, excluant la portion des frais communs pour le local et les taxes applicables, sont les suivants :

| | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| | 52 227 \$ | 55 822 \$ | 55 822 \$ | 51 397 \$ | 46 230 \$ |

11- INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques

L'Ordre est exposé à divers risques financiers qui découlent de ses activités de fonctionnement et d'investissement. La gestion des risques financiers de l'Ordre est effectuée par la direction.

L'Ordre n'est pas exposé à des risques significatifs de crédit et de taux d'intérêt quant à ses actifs financiers, ni de liquidités quant à ses passifs financiers.

L'Ordre est exposé à un risque de marché, plus précisément un risque de prix autre, c'est-à-dire le risque que la juste valeur des actifs financiers fluctuent en fonction des variations des prix du marché. L'Ordre est exposé à ce risque de prix en raison de ses placements dans des fonds d'investissement. L'Ordre gère son exposition au risque de prix en s'assurant que les fonds d'investissement respectent sa politique en matière de placements qui se veut conservatrice. De plus, l'Ordre évalue de façon régulière l'évolution de la situation des placements.



Lavallée | Binette | Brière | Ouellette CPA
S.E.N.C.R.L.

**ORDRE PROFESSIONNEL DES
INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC**
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
Exercice terminé le 31 mars 2015

| | 2015 | 2014 |
|---|---------------------|---------------------|
| PRODUITS NETS DE PLACEMENTS | | |
| Variations de la juste valeur | 55 441 \$ | 40 916 \$ |
| Produits des fonds d'investissement | 41 319 | 45 544 |
| Gains (pertes) sur ventes de placements | - | (11 723) |
| | 96 760 \$ | 74 737 \$ |
| BUREAU DE DIRECTION ET SERVICES ADMINISTRATIFS | | |
| Salaires et avantages sociaux | 779 219 \$ | 705 227 \$ |
| Cotisations au Fonds des services de santé | - | (70 895) |
| Réunions et assemblées | 33 329 | 31 627 |
| Déplacements, hébergement et représentation | 8 296 | 9 442 |
| Participation à des événements | 2 847 | 1 210 |
| Présidence | 61 416 | 42 282 |
| Contentieux / pratique illégale | 2 504 | 506 |
| Assurances des dirigeants | 3 174 | 3 928 |
| Élections | 410 | 5 605 |
| Formation des employés | 7 649 | 7 508 |
| Quote-part des frais généraux | 350 944 | 312 302 |
| | 1 249 788 \$ | 1 048 742 \$ |



Lavallée | Binette | Brière | Ouellette CPA
S.E.N.C.R.L.

**ORDRE PROFESSIONNEL DES
INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC**

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 31 mars 2015

| | 2015 | 2014 |
|--|-------------------|-------------------|
| FRAIS GÉNÉRAUX À RÉPARTIR | | |
| Assurances professionnelles | 74 476 \$ | 74 370 \$ |
| Loyer | 75 977 | 74 523 |
| Frais de bureau et fournitures | 6 936 | 11 207 |
| Location d'équipement | 12 295 | 10 489 |
| Frais informatiques | 28 938 | 28 465 |
| Poste et messagerie | 13 595 | 19 858 |
| Taxes, licences et permis | 21 213 | 18 150 |
| Télécommunications | 7 407 | 10 604 |
| Entretien et réparations | 3 550 | 2 916 |
| Publicité et communications | 20 626 | 11 858 |
| Honoraires professionnels | 45 027 | 41 392 |
| Rapport annuel | 4 425 | 4 325 |
| Abonnements | 11 453 | 11 320 |
| Bourses | 2 400 | 3 600 |
| Conseil interprofessionnel du Québec | 24 770 | 24 001 |
| Frais bancaires et de cartes de crédit | 101 246 | 90 525 |
| Autres | 653 | 653 |
| Amortissement des immobilisations | 13 292 | 10 143 |
| | 468 279 \$ | 448 399 \$ |
| FRAIS GÉNÉRAUX PAR ACTIVITÉ | | |
| Bureau de direction et services administratifs | 350 944 \$ | 312 302 \$ |
| Inspection professionnelle | 49 094 | 46 609 |
| Syndic | 55 788 | 67 450 |
| Discipline et autres | 4 138 | 4 788 |
| Formation continue | 8 315 | 17 250 |
| | 468 279 \$ | 448 399 \$ |



Lavallée | Binette | Brière | Ouellette, CPA
S.E.N.C.R.L.



1440, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 721
Montréal (Québec) H3G 1R8

Téléphone: 1 800 561.0029 • 514 931.2900

Télécopieur: 514 931.3621

www.opiq.qc.ca